

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28 Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20 Absents : 08 Procurations : 04

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis RIEFFEL – Mme Eva ASTROLOGO - M. Christian BRONNER Mme Audrey GVALET – M. Vincent FENDER - Mme Agnès VAN LUCHENE-MULLER - M. Olivier RAGOT - Mme Françoise FREISS, adjoints.

M. Jean-Michel VALENTIN – M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Reynald TOURNIER - M. Francis LORRETTE – M. Philippe BOULE – Mme Isabelle SCHLENCKER-BIRGEL – M. Jacques MEYER – Mme Céline RIEGEL – Mme Rachel NUSS – M. Sébastien MEHL – Mme Anne SEIBERT – Mme Lise PAUCHET

Membres absents excusés : M. Gilles GARREAU, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Corinne RIFF-SCHAAL, procuration à M. Christian BRONNER – Mme Lise PAUCHET, procuration à Mme Anne SEIBERT – Mme Véronique ANTOINE, procuration à M. Denis RIEFFEL – M. Philippe ESPOSITO – Mme Céline MARTIN – M. Geoffroy ANTHON Mme Stéphanie ECARNOT

L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du CM du 10 mars 2025
3. Avis sur le projet de STEP Sud
4. Dénomination d'une rue dans la Zone d'Activités Ouest
5. Demandes de subventions DSIL 2025
6. Subvention scolaire
7. Soutien à la motion du SIS67

Points d'informations

8. Information Droits du sol
9. Informations du Maire

Le Maire,

Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Sébastien MEHL



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers présents : 20

Conseillers en fonction : 28

Absents : 08

Procurations : 04

1. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien MEHL a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire,

Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Sébastien MEHL



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 20

Conseillers en fonction : 28
Absents : 08
Procurations : 04

2. Approbation du P.V. du C.M. du 10 mars 2025.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,


Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Sébastien MEHL





COMMUNE DE FEGERSHEIM

18/2025

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20	Absents : 08 Procurations : 04

3. Avis sur le projet de STEP Sud

1. CONTEXTE

Le réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, d'une longueur de près de 1 700 kilomètres est essentiellement de type unitaire. Les eaux usées et pluviales collectées sont traitées par trois stations d'épuration avant d'être restituées au milieu naturel. Ces trois ouvrages (Strasbourg-La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) traitent annuellement près de 70 millions de m³ d'eaux usées, soit en moyenne 190 000 m³ par jour.

Au Sud du territoire, les stations d'épuration de Geispolsheim et Fegersheim traitent respectivement les eaux usées des communes d'Entzheim, Geispolsheim et Fegersheim, Lipsheim, Eschau. Ces stations d'épuration, construites en 1978 et 1980, ne sont pas équipées pour traiter l'azote et le phosphore et sont donc considérées comme des stations de prétraitement. De ce fait, les eaux usées prétraitées sont rejetées dans le réseau unitaire qui rejoint la station de Strasbourg-La Wantzenau au Nord où le traitement est complété. Le projet de création du système d'assainissement Sud sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg découle :

- Du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin- Meuse 2016-2021 qui fixe un objectif d'atteinte du bon état pour les masses d'eau du secteur d'étude à l'horizon 2027,
- De l'arrêté du 21 juillet 2015 qui proscrit les déversements d'eaux usées non traitées par temps sec et limite les rejets non traités par temps de pluie,
- Du schéma directeur d'assainissement de l'Eurométropole (SDA), délibéré en 2012, qui définit les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau (DCE), en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, et pour lutter contre les débordements du réseau.

A) Problématiques au Sud du territoire

Le projet de création du système d'assainissement Sud sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg répond aux problématiques suivantes :

- Non-conformité du système d'assainissement de Plobsheim, composé d'une station d'épuration construite en 1980, vieillissante et en surcharge hydraulique,
- Saturation hydraulique et engorgements des réseaux notamment sur le secteur d'Illkirch du fait des rejets des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim vers la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau,
- Difficulté potentielle de conduire les travaux prévus au schéma directeur d'assainissement sur des zones densément urbanisées (Strasbourg),
- Adaptation du fonctionnement du système à l'urbanisation future (prévisions du PLUi),
- Tenue de la conformité à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement.

B) Création d'un site de traitement unique

Compte-tenu de ces problématiques, une étude comparative menée en 2018 a étudié plusieurs scénarios : réhabilitation des stations d'épuration existantes (Plobsheim, Fegersheim, Geispolsheim), création d'un nouvel émissaire, déconnexion de certaines communes du Sud de l'agglomération etc.

Ces solutions ont été analysées et comparées sur leurs aspects administratifs, réglementaires, techniques, financiers et environnementaux.

Cette étude a montré que l'option la plus favorable pour apporter une solution durable aux problèmes posés est la déconnexion des communes situées au Sud du système de Strasbourg-La Wantzenau (Entzheim, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau) et le transfert des effluents vers un site de traitement unique pour ces communes et ceux de Plobsheim.

L'étude a fait l'objet d'une présentation aux services de l'État qui ont émis un avis favorable à cette solution.

Ce nouvel équipement, dont le principe a fait l'objet d'une délibération au Conseil de l'Eurométropole le 19 décembre 2018, assurera la conformité du système d'assainissement tout en s'adaptant à l'urbanisation future, et concrétisera l'engagement de la collectivité en matière de protection de l'environnement.

Un travail de concertation mené de 2019 à 2021 avec les élu.es des communes concernées, rassemblé.es en Comité de Pilotage, a permis de définir l'emplacement de cette nouvelle station d'épuration pour minimiser les impacts du projet sur les riverain.es, la profession agricole et l'environnement. Elle se situera au Sud-Ouest de la Commune d'Illkirch- Graffenstaden en bordure de l'Ill, en limite avec le ban communal d'Eschau.

Le projet comprend :

- La station de pompage et la conduite de transfert des effluents en provenance de Geispolsheim Gare,
- Les conduites de transfert des effluents et deux stations de pompage à Fegersheim,
- Les ouvrages de la station d'épuration à Illkirch-Graffenstaden,

- Le chemin d'accès à la station d'épuration depuis Eschau,
- La partie terminale du réseau de transfert des effluents sur la commune d'Eschau (station de pompage),
- La démolition des stations d'épuration existantes.

C) Bénéfices du projet

La construction de cette nouvelle unité de traitement permettra de contribuer à la conformité du système d'assainissement en termes de quantité et de qualité des rejets en tenant compte des travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sur les communes Sud de l'Eurométropole.

Après la mise en service du nouvel équipement, les stations de prétraitement existantes de Fegersheim et Geispolsheim seront mises hors service. Les effluents des communes d'Entzheim, Geispolsheim, Fegersheim et Lipsheim ne transiteront donc plus vers le système d'assainissement de Strasbourg-La Wantzenau via le réseau d'Illkirch, ce qui contribuera à limiter les déversements par temps de pluie actuellement observés, et évitera des aménagements qui auraient été difficiles à mettre en œuvre sur des secteurs densément urbanisés.

La station de Plobsheim sera également mise hors service, ce qui règlera la situation réglementaire du système d'assainissement de Plobsheim.

L'utilité publique du projet est fondée sur le fait qu'il répond aux problématiques réglementaires et techniques détaillées précédemment au bénéfice des communes d'Entzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Lipsheim, Eschau, Illkirch et Plobsheim.

2. LES ENJEUX FONCIERS

L'emprise des travaux s'étend sur plusieurs communes : Geispolsheim, Fegersheim, Eschau et Illkirch-Graffenstaden. Elle concerne des propriétaires institutionnelles (Communes et Eurométropole de Strasbourg) et des propriétaires privés.

Pour les réseaux enterrés occupant une largeur inférieure à trois mètres, une servitude d'utilité publique sera instaurée. Pour les réseaux enterrés occupant une largeur supérieure à trois mètres et pour les ouvrages de traitement, l'Eurométropole aura recours à l'acquisition des terrains.

L'instauration d'une servitude d'utilité publique (SUP) d'une largeur de trois mètres et d'une emprise totale de 8647 m² concerne 82 parcelles dont :

- 60 parcelles appartenant à des propriétaires privés,
- 3 parcelles appartenant à la commune de Geispolsheim,
- 8 parcelles appartenant à la commune de Fegersheim,
- 10 parcelles appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg,
- 1 parcelle correspondant à un cours d'eau non navigable, l'Ehn.

L'acquisition de terrains concerne une emprise totale de 66 226 m² (à laquelle s'ajoutent 2 358 m² sur 32 parcelles appartenant d'ores et déjà à l'Eurométropole de Strasbourg) et concerne 122 parcelles dont :

- 96 parcelles appartiennent à des propriétaires privés,

- 6 parcelles appartiennent à la commune de Fegersheim,
- 2 parcelles appartiennent à la Commune d'Eschau,
- 18 parcelles appartiennent à la Commune d'Illkirch-Graffenstaden.

3. COÛT ESTIMATIF

Le montant global du projet de création du système d'assainissement Sud s'élève à 38 881 000 € H.T. La décomposition des dépenses prévisionnelles est la suivante :

	Montant prévisionnel € hors taxes
<u>Stations de pompage et conduites de transfert – SDA</u>	
Dépenses prévisionnelles servitudes d'utilité publique	36 400 €
Dépenses prévisionnelles acquisitions, expropriations, et évictions	105 600 €
Frais d'occupation temporaire	22 000 €
Études et diagnostics pré-opérationnels, contrôle et accompagnement en phase opérationnelle	400 000 € HT
Coûts MOE	313 000 € HT
Coûts des travaux préparatoires	455 000 € HT
Coûts des travaux des ouvrages de transfert (conduite et stations de pompage) entre les stations de pré traitement de Geispolsheim-Gare et de Fegersheim	3 124 000 € HT
Coûts des travaux des ouvrages de transfert (conduites et station de pompage) entre la station de pré traitement de Fegersheim et le franchissement de l'III	320 000 € HT
Coûts des deux techniques sans tranchée pour le franchissement de l'III jusqu'au site de la STEP SUD	1 230 000 € HT
Sous-total :	6 006 000,00 € HT
<u>Station d'épuration et son chemin d'accès, y compris station de pompage d'Eschau</u>	
Dépenses prévisionnelles acquisitions, expropriations, et évictions	170 000 €
Frais d'occupation temporaire	60 000 €
Études et diagnostics pré-opérationnels, contrôle et accompagnement en phase opérationnelle	1 700 000 € HT
Frais liés à la consultation des entreprises (prime, vacation jury)	500 000 € HT
Marché de conception — réalisation	30 075 000 € HT
Démolition des stations d'épuration existantes	370 000 € HT
Sous-total :	32 875 000 € HT
Montant global du projet	38 881 000,00 €

Le Conseil municipal,
vu la Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 06 octobre 2023 autorisant la Présidente ou son représentant à requérir auprès de la Préfecture, l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à l'obtention de l'arrêté préfectoral de cessibilité, l'arrêté de servitudes d'utilité publique ainsi que la délivrance de l'arrêté d'autorisation environnementale par la DDT, conformément aux dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'environnement,
vu la demande déposée le 06/02/2024 et complétée le 09/07/2024 par l'Eurométropole de Strasbourg dont le siège est situé 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG CEDEX en vue d'obtenir l'autorisation de construire et exploiter le nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
vu l'arrêté préfectoral du 29/01/2025 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à :
- l'autorisation environnementale concernant la création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet de création d'un nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- l'institution de servitudes d'utilité publique nécessaires au nouveau système d'assainissement au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- et d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération
vu l'article R.181-38 du Code de l'Environnement,
considérant que la commune de Fegersheim est fondé à émettre un avis,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
émet un avis favorable au projet de création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Maire,


Thierry SCHAAL



Le secrétaire de séance,

Sébastien MEHL



P.J. : Présentation du projet de nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20250331-CM-D-2025-18-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSCHEIM

19/2025

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 20

Absents : 08

Procurations : 04

4. Dénomination d'une nouvelle rue

Dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activités Ouest, une nouvelle rue sera construite partant de la RM83 et traversant la zone d'activités du Nord au Sud, jusqu'à la rue de l'Artisanat.

La famille Hansmaennel est une famille de laboureurs établie à Fegersheim depuis 1604, et qui, à chaque siècle, a donné un Maire au village. Le dernier fût M. Lucien Hansmaennel (1906 – 1988), fondateur des Peintures L. Hansmaennel, résistant durant la 2nde guerre mondiale et Maire de 1947 à 1977.

C'est durant les 30 années du mandat de M. Lucien Hansmaennel que Fegersheim a connu son plus fort développement économique, avec notamment la création de la zone industrielle Est, qui a vu s'installer Lilly, Saviem, Orangina, Ehalt, Spitzer, Cajofé, et bien d'autres entreprises encore. Cette époque a durablement marqué le développement de la commune et a permis au territoire de s'affirmer et de construire l'identité qui est la sienne aujourd'hui.

En hommage à l'engagement de M. Lucien Hansmaennel et à sa contribution au dynamisme économique de Fegersheim, la commune souhaite que la future rue traversant la zone d'activités Ouest soit dénommée rue Lucien Hansmaennel.

Le Conseil municipal,
vu la proposition précédemment détaillée,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** de dénommer la future voie partant de la RM83 et traversant la zone d'activités du Nord au Sud, jusqu'à la rue de l'Artisanat, « rue Lucien Hansmaennel ».

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

P.J. Plan



Le secrétaire de séance,

Sébastien **MEHL**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

20/2025

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20	Absents : 08 Procurations : 04

5. Demande de subvention DSIL

En dates du 22 décembre 2024 et du 10 février 2025, le Conseil municipal a délibéré pour autoriser le Maire, ou son représentant, à déposer des dossiers de subventions pour plusieurs projets au titre de la campagne DSIL 2025.

Ces délibérations nécessitent d'être complétées pour permettre la bonne instruction des demandes par les services de la Préfecture. Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2002, modifié le 12 mars 2012, elles doivent inclure :

- L'approbation du projet
- La validation des modalités de financement
- L'autorisation du Maire à déposer les dossiers de demande de subventions

Les projets concernés sont les suivants :

- Mise en accessibilité des vestiaires du club house de tennis et raccordement du site tennis/foot synthétique au réseau d'assainissement → Montant estimé = 86 198,16€ HT
- Rénovation du dojo du Centre sportif et culturel → Montant estimé = 49 162,3€ HT
- Rénovation du parquet de la salle B du Centre Sportif et Culturel → Montant estimé = 98 345€ HT

Le Conseil municipal,
- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu l'éligibilité des projets détaillé ci-dessus à la DSIL,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **approuve** les projets détaillés ci-dessus
approuve les plans de financement propres à chaque projet et joints à la présente délibération,
autorise le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL),
autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande ainsi que tout acte afférant à cette démarche

Le Maire,


Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Sébastien **MEHL**



P.Js. Plans de financement prévisionnels

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20250331-CM-D-2025-20-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

21/2025

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28 Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20 Absents : 08 Procurations : 04

6. Subvention dans le domaine scolaire

Subvention pour :

Ecole maternelle Louise Scheppler d'Ohnheim

L'école maternelle Louise Scheppler d'Ohnheim a sollicité le concours financier de la commune pour l'organisation d'un projet de classe à la ferme

2 classes de 49 élèves se rendront à la ferme AGF de Rhinau le 4 avril 2025, les deux autres classes de 46 élèves iront le 22 avril 2025.

Le coût total de ces sorties est de 1790€.

La commune versera par élève et par jour, 6€, soit un montant total de 570.-€

Cette somme sera réajustée et versée en fonction du certificat de présence fourni par l'école maternelle Louise Scheppler d'Ohnheim.

Cette dépense sera inscrite au compte 65738 du budget 2025.

Le Conseil municipal,
vu la demande citée ci-dessus
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le versement de la subvention citée ci-dessous,

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Sébastien **MEHL**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20250331-CM-D-2025-21-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

22/2025

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28
Conseillers présents : 20
Conseillers en fonction : 28
Absents : 08
Procurations : 04

7. Soutien à la proposition de motion du SIS67

Le point est présenté en séance.

Le président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS67), M. Frédéric BIERRY, sollicite une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences, et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipes de secours au sein desdits services à l'occasion de transport de victimes.

Relayée par l'Association des Maires du Bas-Rhin et proposée aux assemblées délibérantes qui le souhaitent, cette motion vise à faire bouger les lignes du côté de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- approuve la proposition de motion SIS67 relative aux difficultés et aux délais d'attente des équipages des véhicules de secours aux urgences des établissements hospitaliers

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance

Sébastien **MEHL**



P.J. : Courrier de M. Frédéric BIERRY du 27 janvier 2025

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20250331-CM-D-2025-22-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025



SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

LA PRÉSIDENTE

Le Président

Strasbourg, le 27 janvier 2025

Monsieur Vincent DEBES

Président de Association des Maires du Bas-Rhin

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex 9

P.J. : proposition de motion

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face, depuis quelques années, à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport de victimes. De multiples alertes ont été effectuées auprès des autorités de référence, notamment l'Agence Régionale de Santé, sur ce sujet préoccupant à plus d'un titre, et avant tout au niveau de la dégradation de la prise en charge des patients.

Ce point a été porté à plusieurs reprises devant le Conseil d'administration du SIS 67 et en dernier lieu lors de sa réunion du 20 décembre 2024. A cette occasion, certains membres élus locaux ont évoqué l'idée de proposer aux assemblées délibérantes des collectivités locales bas-rhinoises l'adoption d'une motion sur ce sujet. Contacté téléphoniquement, vous avez accepté que l'Association des Maires du Bas-Rhin constitue le relais de diffusion d'un texte en ce sens.

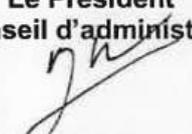
Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une proposition de motion sollicitant une action de l'Etat afin de permettre aux établissements hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et ainsi éviter des temps d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein desdits services à l'occasion de transport de victimes.

Je vous remercie de bien vouloir relayer ce texte auprès des communes et intercommunalités bas-rhinoises afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, soumettre ce point à l'occasion d'une prochaine séance de l'assemblée délibérante et faire parvenir leur délibération directement à l'Agence Régionale de Santé Grand Est (3, Boulevard Joffre - 54000 Nancy) en adressant une copie au SIS 67 (motion.sis67@sis67.alsace).

Monsieur le Contrôleur général René CELLIER reste bien entendu à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir mes meilleures salutations.

**Le Président
du conseil d'administration**


Frédéric BIERRY

Secrétariat : Nadine CASTAING
Tél. : 03 90 20 70 50 - Courriel : nadine.castaing@sis67.alsace

Nos réf. : 2025-04 RC/NC
1.10

1 / 1

Proposition de motion

Objet : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Si possible : délibération à adresser directement à l'Agence Régionale de Santé Grand Est (3, Boulevard Joffre - 54000 Nancy) avec copie au SIS 67 (motion.sis67@sis67.alsace).

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20	Absents : 08 Procurations : 04

Points d'informations

8. Droit d'occupation des sols

Le Conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 10 mars 2025, qui ont fait l'objet d'une décision.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance,

Sébastien **MEHL**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre des conseillers élus : 28 Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 20 Absents : 08 Procurations : 04

Points d'informations

9. Informations du Maire

M. Le Maire rappelle les dates des prochains rendez-vous communaux

- Samedi 26 avril : Osterputz
- Jeudi 8 mai : Cérémonie patriotique
- Lundi 19 mai : Conseil municipal
- Mercredi 21 mai : Réunion publique

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



Le secrétaire de séance

Sébastien **MEHL**

